

Règlement du concours de dessin enfants Les Mines Noires 2017

Article 1 : Objet et thème du concours

Dans le cadre de la 3^{ème} édition du salon du polar de Noeux-Les-Mines : Les Mines Noires, l'OMC propose aux enfants intéressés un concours de dessins. Il est ouvert du 10 novembre 2016 au 31 janvier 2016 inclus. Ce concours a pour thème « Réalise une couverture pour un volume de Carlton Heston Raton détective »

Article 2 : Participants

Le concours de dessin est ouvert aux enfants de 4 à 11 ans. La participation à ce concours est gratuite. Il s'adresse aux enfants de manière individuelle ou en groupe (scolaire ou associatif). Un seul dessin par enfant.

Article 3 : Modalité de participation

Chaque dessin devra être un travail original présenté sans signature ou signe distinctif sur un support papier, format A4.

Toutes les techniques manuelles seront acceptées : aquarelle, feutre, crayon, collage etc. (donc pas de dessin numérique). Le dessin devra être à plat, sans volume.

Le formulaire de participation joint au règlement doit obligatoirement accompagner chaque dessin. S'il n'est pas présent le dessin ne sera pas pris en compte.

Article 4 : Acheminement des dessins

Le dessin et le formulaire de participation doivent être envoyés, (ou déposés) non pliés, avant le 31 janvier 2016 le cachet de la poste faisant foi, par courrier à l'adresse suivante

Concours de dessins
Centre George Brassens
62290 Noeux Les Mines

Aucun accusé de réception ne sera fourni.

Les dessins reçus seront répartis, en fonction de l'âge des participants dans l'une des catégories suivantes :
Catégorie 1 : 4 à 6 ans
Catégorie 2 : 7 à 11 ans

Article 5 : Droit d'image et droit d'auteur

En signant le bulletin d'inscription, chaque participant autorise l'utilisation de ses dessins, certifie qu'il est titulaire des droits d'auteur des dessins et qu'il autorise l'organisateur à les reproduire et à les utiliser gratuitement dans tout support de sensibilisation et de communication de l'Espace G.Brassens et du blog des Mines noires.

Article 6 : Désignation des gagnants

Le jury sera composé de 5 personnes dont Adeline et Gaylord Kemp (illustratrice et auteur de Carlton Heston ; raton détective)

Les membres du jury jugeront indépendamment chacun des dessins sélectionnés en leur attribuant une note de 0 à 10 selon les critères suivants :

- pertinence par rapport au thème note de 0 à 5
- qualité artistique note de 0 à 5

Les dessins gagnants seront ceux qui auront obtenu, au sein de leur catégorie les notes les plus élevées.

En cas d'ex-aequo, le jury délibérera afin de départager les vainqueurs.

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

Article 7 : Exposition et dotations

Trois prix seront décernés à l'issue du concours de dessin. Un dans chacune des catégories d'âge des participants

A l'issue du choix du jury, les dessins primés et une sélection des autres envois seront exposés dans les halls de la salle George Brassens. Les dessins retenus par le jury pourront être diffusés sur différents supports notamment le blog des mines Noires

Les lots suivants seront attribués aux gagnants :

Catégorie 1 : un lot de 2 livres

Catégorie 2 : un lot de 2 livres

Les lots gagnés ne pourront être ni négociés, ni échangés contre-valeur par l'organisateur.

Les gagnants autorisent gratuitement l'organisateur à publier sur tout support de communication leurs noms et prénoms.

Article 8 : Remise des dotations

Chacun des gagnants sera individuellement averti. Si la participation au concours a été organisée dans le cadre scolaire ou associatif, l'organisme participant sera également averti.

Article 9 : Non restitution

Les dessins ne seront pas retournés aux participants.

Article 10 : Calendrier

Le concours respectera le calendrier suivant

- Ouverture du concours : 10/11/2016
- Clôture de la remise des dessins : 31/01/2017
- Désignation et remise des lots : 12/02/2017 pendant le salon

Article 11 : Acceptation du règlement

Le simple fait de participer au présent concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses résultats. Le règlement peut être envoyé par courrier électronique, courrier postal ou retiré à la réception de la salle Georges Brassens sur simple demande.

Article 12 : Responsabilité

L'organisateur ne peut encourir une quelconque responsabilité en cas de force majeure ou d'évènement indépendant de sa volonté perturbant l'organisation et la gestion du concours. Dans de telles circonstances, il s'engage à en informer les participants dans les meilleurs délais.

Article 13 : Modification du règlement

L'organisateur peut être amené à modifier le présent règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable. Toute modification sera intégrée dans le présent règlement.

Article 14 : Données personnelles

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant.

GAYLORD KEMP

CARLTON HESTON

Raton détective

TOME 1 : PANIQUE SUR LA TAMISE



